



# Quels sont les paramètres fiscaux de la Ville de Sierre ?

La Ville de Sierre pratique les paramètres fiscaux suivants:

<b>Coefficient</b>	1.20
<b>Indexation</b>	155 %
<b>Impôt personnel</b>	Fr. 24.-

Elle ne prélève aucun impôt sur le culte.